

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE MOBILITE INCLUSION

(en remplacement des CARTES D'INVALIDITE, CARTE DE PRIORITE ET CARTE DE STATIONNEMENT)

*La loi Adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, permet aux bénéficiaires de l'APA d'obtenir sur demande une carte mobilité inclusion (CMI). Cette nouvelle carte, en remplacement de la carte d'invalidité, de la carte de priorité et de la carte européenne de stationnement, est accordée sur demande et en fonction du degré d'autonomie évalué.
En cas d'accord sur l'attribution de cette carte, celle-ci est établie par l'imprimerie nationale.*

Renseignements concernant le demandeur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Votre demande concerne :

➤ **La mention invalidité ou priorité** Oui Non

Cette mention permet notamment d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Ce droit de priorité concerne aussi la personne qui vous accompagne dans vos déplacements.

La mention invalidité permet également de bénéficier des dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, de divers avantages fiscaux, pour vous-même (par exemple, bénéfice, sous conditions, d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu) ou vos proches (par exemple, vous êtes considéré comme étant à charge du contribuable qui vous accueille sous son toit)...

Si oui, s'agit-il du renouvellement de votre carte actuelle ? Oui Non

➤ **La mention stationnement** Oui Non

Cette mention permet d'utiliser gratuitement, toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui vous accompagne dans le même véhicule.

Si oui, s'agit-il du renouvellement de votre carte actuelle ? Oui Non

Signature du demandeur ou de son représentant légal

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande complété
 - s'il s'agit d'une demande de renouvellement, une copie de la carte ou des cartes déjà attribuées
- En cas d'accord, vous recevrez une notification d'attribution et vous serez directement contacté par l'imprimerie nationale à qui vous devrez fournir une photo d'identité.